

PROCÈS VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la paroisse de La Doré, convoquée conformément à la Loi pour être tenue le lundi, 20 mars 2017, à 18h15, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

- M. Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM. Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

-
1. Réfection avenue des Jardins Est et route Saint-Joseph Nord : Autorisation d'utilisation du surplus accumulé pour un montant estimé à 137 481\$
 2. Avis de motion règlement 2017-005 intitulé « Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord et autorisant un emprunt de 412 450\$ et des dépenses de 549 931\$ admissibles à une subvention en vertu d'un accord de principe avec le ministère des Transports»

POINT 1.0

RÉSOLUTION 2017-03-061

RÉFECTION AVENUE DES JARDINS EST ET ROUTE SAINT-JOSEPH NORD :
AUTORISATION D'UTILISATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR UN MONTANT
ESTIMÉ À 137 481\$

CONSIDÉRANT le projet de réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord ;

CONSIDÉRANT l'accord de principe avec le ministère des Transports du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'utilisation du surplus accumulé dans son fonds général pour un montant estimé à 137 481\$ qui représente 25% du total du coût estimé du projet. Si les coûts sont moindres, le surplus utilisé sera diminué pour le montant réel représentant le 25% des coûts.

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2017-03-062

AVIS DE MOTION REGLEMENT 2016-001 INTITULE « REGLEMENT DECRETANT
L'EXECUTION DE TRAVAUX DE REFECTION DE L'AVENUE DES JARDINS EST,
ET DE LA ROUTE SAINT-JOSEPH NORD ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 412
450\$ ET DES DEPENSES DE 549 931\$ ADMISSIBLES A UNE SUBVENTION EN
VERTU D'UN ACCORD DE PRINCIPE AVEC LE MINISTERE DES TRANSPORTS»

Avis de motion est donné par Michel Simard que lors d'une prochaine séance, le règlement 2017-005 intitulé «Règlement décrétant l'exécution de travaux de réfection de l'avenue des Jardins Est et de la route Saint-Joseph Nord et autorisant un emprunt de 412 450\$ et des dépenses de 549 931\$ admissibles à une subvention en vertu d'un accord de principe avec le ministère des Transports » sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CGA,
Directrice générale